

Étang de Saint-Paul //



SITE RAMSAR
NUMÉRO
2398



Surface :
485 ha

Date d'inscription :
15 juillet 2019

Coordonnées :
20° 59' S 55° 17' E

Résumé

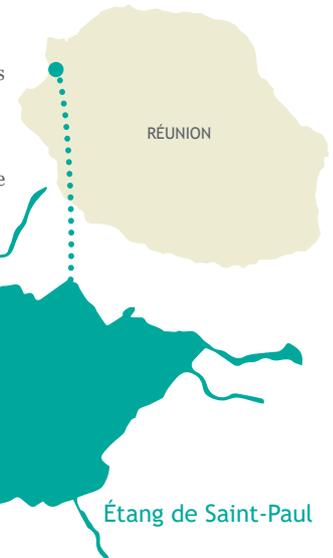
L'Étang de Saint-Paul est le plus grand étang littoral des côtes réunionnaises et la plus grande zone humide de l'archipel des Mascareignes, avec une superficie de plus de 400 hectares. Ancienne baie comblée sous l'action de la sédimentation marine et détritique, pour devenir au fil du temps une plaine alluviale, il a la particularité d'être la majeure partie du temps isolé de la mer par la présence d'un cordon dunaire qui obstrue son embouchure. Cet environnement particulier et riche, accolé à la « Baie du meilleur ancrage » (la baie de Saint-Paul) et aux falaises mortes de la planèze du Grand Bénare, a été le lieu de l'installation des premiers habitants de La Réunion.

Importance internationale

Outre son aspect géologique remarquable, sa diversité en espèces et en habitats fait de l'Étang de Saint-Paul l'un des sites les plus riches de l'île. Il est principalement constitué de communautés végétales typiques des zones humides, telles que les papyraies, les typhaies, les prairies hygrophiles et les reliques de sub-mangrove. La faune est composée de nombreuses espèces indigènes de La Réunion et des Mascareignes, dont une ichtyofaune et une avifaune remarquable, complétée d'oiseaux migrants de longue distance. Ce site a une importance particulière à l'échelle de l'Océan Indien pour le nombre d'espèces menacées qui y trouvent un lieu de nourrissage, de chasse, de reproduction ou de protection.

Localisation générale

L'étang de Saint-Paul est situé dans l'ouest de La Réunion, île de l'archipel des Mascareignes (Île Maurice et Île Rodrigues) à 944 km à l'est de Madagascar. Installé au pied de la planèze du Grand Bénare, il est au cœur de la côte sous le vent, zone la plus sèche de l'île.



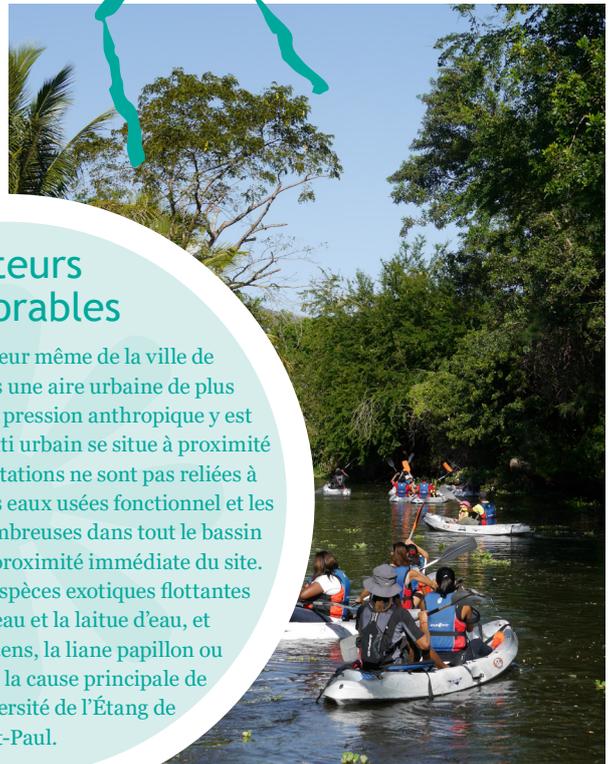
Services rendus par les zones humides

L'Étang de Saint-Paul est une zone tampon entre les apports hydriques du plus grand bassin versant de la commune (plus de 106 km²) et le relargage de ces eaux dans la mer, qui permet en période pluviale la protection de la ville de Saint-Paul contre les inondations. Vaste zone d'épuration de la masse d'eau, il constitue le plus grand réservoir d'eau potable de la commune avec la présence de 7 forages pour un prélèvement annuel moyen de 8 millions de m³.

Enfin, il a permis l'installation des premières communautés humaines de l'île, puis des activités socio-économiques telles que l'agriculture (mangues, piments, cocotiers, maraîchage...), la pêche et l'éco-tourisme.

Facteurs défavorables

Le site se trouve au cœur même de la ville de Saint-Paul, incluse dans une aire urbaine de plus de 100.000 habitants : la pression anthropique y est donc très importante. Le bâti urbain se situe à proximité immédiate, certaines habitations ne sont pas reliées à un système d'évacuation des eaux usées fonctionnel et les activités agricoles sont nombreuses dans tout le bassin versant mais également à proximité immédiate du site. L'envahissement par les espèces exotiques flottantes comme la jacinthe d'eau et la laitue d'eau, et terrestres comme l'encens, la liane papillon ou le tamarin d'Inde est la cause principale de perte de la biodiversité de l'Étang de Saint-Paul.



Quatre espèces représentatives du site



MOVA
(*Hibiscus tiliaceus*)

Présent dans les Mascareignes, le Mova est une espèce indigène protégée de La Réunion. Cette malvacée, appelée aussi Mahot bord de mer, porte des feuilles glabres en forme de cœur et des fleurs jaune en cloche. Pouvant atteindre plus d'une dizaine de mètres de haut, il est le rare témoin des formations boisées halophiles d'arrière plage, dites de sub-mangrove.



BOIS DE PAILLE-EN-QUEUE
(*Monarrhenus pinifolius*)

Arbuste rupicole des ravines de la zone semi-sèche, le bois de paille-en-queue est une espèce endémique protégée de La Réunion. Proche parent d'une autre espèce protégée de l'île, *Monarrhenus salicifolius*, ce buisson d'environ un mètre s'en distingue par ses feuilles au limbe étroit qui rappellent celles du pin, d'où son épithète *pinifolius*. Les fleurs tubulées de couleur rose à mauve sont groupées en capitules.



BUSARD DE MAILLARD
dit **PAPANGUE**
(*Circus maillardi*)

Seul rapace nicheur de La Réunion, le Papangue est une espèce endémique de l'île et protégée depuis 1989. D'une envergure moyenne d'un mètre, l'oiseau présente un plumage au dimorphisme sexuel très marqué. Il se nourrit de rats, d'oiseaux et de reptiles de petite taille qu'il chasse à très faible hauteur au-dessus de la végétation. Deux couples nicheurs ont été observés au cœur de l'Étang de Saint-Paul depuis plusieurs années.



HÉRON STRIÉ
dit **BUTOR**
(*Butorides striata*)

Espèce protégée, le héron strié est un oiseau nicheur présent du littoral, des cours d'eau et des étangs de l'île. Oiseau discret et solitaire, il porte un plumage de couleur gris et strié de vert. Il se nourrit de poissons, d'amphibiens et d'invertébrés grâce à son long bec. Sur l'Étang de Saint-Paul, la population de butor est estimée à une cinquantaine d'oiseaux.



Biodiversité

Le site est un réservoir identifié de biodiversité à La Réunion : la flore et la faune présentes sont caractéristiques des zones humides, milieux rares sur le littoral réunionnais. La mosaïque des habitats naturels hygrophiles permet de soutenir des populations animales diversifiées, en particulier en ce qui concerne les arthropodes, les oiseaux, et les poissons. Dans les ravines du site, dès les premiers mètres en amont de l'étang et presque sans transition, la végétation devient sèche et abrite des reliques de la forêt semi-xérophile originelle de la côte sous le vent. 29 espèces végétales et 11 espèces animales menacées ont été recensées sur le site à ce jour.



La Convention de Ramsar

La Convention relative aux zones humides, couramment appelée Convention de Ramsar, est un traité intergouvernemental mondial fournissant le cadre de l'action nationale et de la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides et de leurs ressources. C'est le seul traité mondial consacré à un écosystème particulier.



Gestion et conservation

Le site de l'Étang de Saint-Paul est classé sur 447 hectares en Réserve Naturelle Nationale depuis le 2 janvier 2008. A ce titre, sa gestion est cadrée dans le Plan de gestion 2015-2020, et mise en œuvre par la Régie RNNESP.

Les principales actions de gestion concernent la lutte contre les plantes exotiques envahissantes qui obstruent les canaux et empêchent la lumière de pénétrer dans l'eau, ou qui modifient en profondeur les habitats naturels du site.

Le gestionnaire accompagne également les agriculteurs, les riverains, les pêcheurs et tous les porteurs de projets autour du site, pour leur permettre d'exercer leur activité durablement, dans le respect de cet environnement exceptionnel.

Les ravines du site bénéficieront d'un Plan de gestion adapté, à la mesure des enjeux et des usages présents sur ces espaces.

